

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3869 - Lundi 26 Avril 2021 - Prix : 200 Fc

TÉLÉCOMMUNICATIONS :

Les nouvelles offres de tarification divisent Telma et le régulateur



Prières aux heures officielles Du 26 au 30 Avril 2021

Lever du soleil:
06h 32mn
Coucher du soleil:
18h 17mn
Fadjr : 04h 19mn
Dhouhr : 11h 58mn
Ansr : 15h 32mn
Maghrib: 18h 20mn
Incha: 19h 34mn



COMMUNIQUE

La SONELEC informe à son aimable clientèle que la date limite des **factures du mois de mars 2021** pour les clients **TRIPHASÉS** (superette, atelier de soudure, menuiseries, station d'essence, restaurant, clinique médicale, PME...) est **fixée au 25 avril 2021**.

Tout comme les autres clients de la SONELEC, les clients TRIPHASÉS sont priés d'être à jour de leur paiement, afin d'éviter les coupures systématiques qui seront menées à partir **du 26 avril 2021**, pour non paiement dans les délais réglementaires.

CLASSEMENT 2021 DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE :

Arnaud Froger, RSF : "Les clés sont entre les mains de ceux qui gouvernent"

Le responsable du bureau Afrique de Reporters Sans Frontières, Arnaud Froger, persiste et signe : il n'y a pas de raison que les Comores ne retrouvent pas la place qu'elles occupaient auparavant. Et pour ce faire, il faut « une volonté politique ». Pour rappel, les Comores ont reculé de 9 points cette année, passant de la 75e à la 84e place sur 180 pays. De 2017 à aujourd'hui, le pays a perdu 40 points. Du jamais vu depuis 2013 que l'Union des Comores est entré dans le classement de RSF en 2013. Avant 2017, Moroni était en effet parmi les leaders de l'Océan indien et de l'Afrique subsaharienne en matière de liberté de la presse. Il faut dire que l'enlisement qu'on connaît aujourd'hui est loin d'être une fatalité. C'est le résultat d'un choix politique. Si la disposition portant subvention aux médias privés, incluse dans le nouveau code de l'information actuellement en examen à l'Assemblée nationale, est retenue par les députés, elle aidera à remonter la pente. Aussi faudra-t-il que cessent les arrestations arbitraires, les ingérences éditoriales... Des recommandations que le responsable du bureau Afrique de RSF ne manque pas de souligner dans cet entretien exclusif accordé à La Gazette des Comores.

Question : Vous venez de publier l'édition 2021 du classement mondial de la liberté de la presse. Les Comores ont reculé de 9 places. Quels sont les éléments importants qui justifient cette baisse ?

Arnaud Froger : La première chose que l'on peut dire est que ça fait la deuxième année consécutive que la baisse est absolument significative et très importante. L'année dernière, moins 19 places était déjà la première baisse au monde. Cette année c'est la deuxième plus importante baisse. Et si on regarde la dynamique sur plusieurs années, les Comores ont perdu 40 places depuis 2017 (vous occupez à ce moment-là la 44e position). Ça veut dire qu'il y a eu une dégringolade qui est extrêmement importante, l'une des plus importantes d'ailleurs au monde il faut le souligner. Et tout est en corrélation avec des remontées de terrain et des faits très précis qui ont eu lieu depuis quatre ans et qui se sont poursuivis l'année dernière à savoir un faisceau d'intimidations et de menaces, parfois d'agressions et d'arrestations arbitraires qui s'est maintenu en tout cas au cours de l'année

2020 à un niveau élevé. Il y a eu des arrestations, des garde-à-vue, des détentions arbitraires si bien que le syndicat dénonce désormais un phénomène de « nuit à la brigade » lorsque des journalistes se font interpellés dans le seul but soit d'identifier leur source, soit les contraindre à se taire. Les cas de Binti Mhadjou et Moinadjoumoi Papa Ali, des journalistes de l'ORTC qui ont été suspendues de l'ORTC, prouvent l'ingérence dans l'audio-visuel public comorien.

Question : L'année dernière vous aviez estimé que les Comores pouvaient renverser la courbe. Il se trouve que le pays a perdu 9 points cette année, contre 19 l'année dernière, passant de la 75e à la 84e place. Pensez-vous que le rattrapage est toujours possible ?

Arnaud Froger : Je vais vous faire la même réponse que l'année dernière. La possibilité existe toujours. En tout cas, on l'espère. C'est une question de volonté politique. Encore une fois les Comores n'étaient jusqu'à il y a encore quelques années pas habituées à ce type de répression par son ampleur et par son intensité à l'égard de la liberté de la presse. J'en veux pour preuve le classement de 2017, les Comores étaient 44e. Ça veut dire que sur 180 vous êtes en gros dans le premier quart du classement. On pouvait même dire que les Comores étaient un des pays leaders à la fois dans l'océan indien mais plus généralement dans l'Afrique subsaharienne en matière de liberté de la presse, en tout cas de capacité pour les journalistes de faire leur travail. Les tensions politiques qui ont eu lieu depuis 4 ans (le referendum, les élections anticipées...) ont donné lieu à une recrudescence des exactions et de la répression des médias. Malheureusement on se rend compte que cela se poursuit au-delà même du caractère conjoncturel. Il ne faudrait pas que l'atteinte à la liberté de la presse devienne une tendance de fond et une nouvelle marque de fabrique dans un archipel qui n'était pas habitué à ça jusque-là. Et je tiens à préciser que ce n'est pas simplement l'analyse de RSF. D'abord ce sont des remontées de terrain de notre réseau et ensuite c'est un constat qui est partagé par le Syndicat national des journalistes aux Comores, lequel s'est quand-même structuré aussi à l'aune de la recrudescence des exactions. Et puis récemment l'ONU s'est même alertée de cette recrudescence des atteintes à la liberté d'informer et à la liberté de



Arnaud Froger Responsable RSF bureau Afrique.

s'exprimer plus généralement par la voie de Michel Bachelet qui est la haute-commissaire aux droits de l'Homme. C'est donc un constat qui est partagé par les observateurs et les acteurs des médias aux Comores.

Question : Presque dans chaque édition depuis 2003 que les Comores sont entrées dans le classement, vous soulignez un manque de moyens des médias. Dans le nouveau code de l'information en examen à l'Assemblée nationale, une subvention est prévue pour tous les médias sachant que jusqu'ici il n'y a que les médias publics qui sont bénéficiaires. Étant fin connaisseur des médias en Afrique, quel critère d'éligibilité auriez-vous proposé pour bénéficier de cette aide si on vous avait demandé votre avis ?

Arnaud Froger : Si ces subventions vont effectivement à l'attention de la presse privée et pas seulement aux médias publics, c'est une très bonne nouvelle. Si ce code est passé, cette disposition sera favorable et sera de nature à renforcer l'environnement dans lequel évoluent les journalistes comoriens. Le niveau de soutien à la presse et aux médias indépendants est quelque chose qui est pris en compte. C'est quelque chose qui sera de nature à faire remonter cet indicateur-là pour les Comores. Quant aux critères, je crois qu'il faut que ça soit fait de concert avec les acteurs du secteur. C'est le meilleur moyen d'établir quelque chose qui soit à la fois inclu-

sif et représentatif des médias sur place. Je pense que le Syndicat paraît être une structure adéquate quant à la distribution de cette aide à la presse.

Question : Un dernier mot ?

Arnaud Froger : Encore une fois il n'y a pas de fatalité. Les Comores peuvent revenir à la place qu'elles occupaient. Il faut pour cela qu'il y ait une volonté politique. Il y a eu des pas encourageants malgré ce contexte difficile. Il y a eu plus d'ouverture à l'ORTC qui a été un peu brisée pas la suspension des deux journalistes l'année dernière mais il y a des choses qui vont dans le bon sens notamment cette aide à la presse privée que vous évoquez si jamais elle est adoptée. Il y a des journalistes qui ont eu peur pour leur sécurité qui ont fui l'archipel et qui sont revenus y travailler. Si tout cela s'accompagne d'une volonté politique de mettre fin notamment aux arrestations arbitraires des journalistes, de sanctionner ceux qui les agressent, et de mettre fin aux ingérences éditoriales. Il n'y a pas de raison que les Comores ne retrouvent pas la place qu'elles occupaient. Les clés sont entre les mains des politiciens et de ceux qui gouvernent. C'est à eux de savoir quelle politique ils veulent pour défendre l'information de qualité et la liberté de presse dans leur pays.

Propos recueillis par
Toufè Maecha

TÉLÉCOMMUNICATIONS :

Les nouvelles offres de tarification divisent Telma et le régulateur

Une mésentente née entre Telco et ANRTIC depuis la publication des nouvelles offres de tarification du deuxième opérateur de la téléphonie mobile aux Comores. Le directeur technique de l'ANRTIC regrette que Telma « ne respecte pas » les mesures et l'accuse à cet effet de « défier les textes ».

« **T**elco défie les textes et pourtant, elle se doit de respecter les mesures prises par le régulateur ». Tels sont les propos tenus par le directeur technique de l'Autorité nationale de régulation des TIC (ANRTIC), Taoufik Mbaé lors d'un entretien avec la presse vendredi dernier. Ce discours qui traduit la tension qui règne entre le nouvel opérateur et le régulateur vient après que Telma ait annoncé des nouvelles offres. Ces dernières seraient malencontreusement contraires aux nouvelles mesures de tarification, selon l'ANRTIC. « Les textes sont précis (...) l'ANRTIC est habilitée à veiller à ce que les tarifs de communication ne soient pas excessivement bas. Nous avons constaté que depuis 2 à 3 ans les opérateurs ont divisé les tarifs de communication par 10. Ils dénoncent une destruction de valeur et nous demandent de faire quelque chose. Nous tentons tant bien que mal de les réguler », s'empresse M. Taoufik.

Face à la position de la marque jaune vis-à-vis du nouveau catalogue des tarifs, le directeur technique du régulateur estime que les hausses et les baisses de l'une et de l'autre n'ont pas à avoir lieu et il fallait qu'il y ait des limites. « Nous avons rendu une décision pour l'encadrement des tarifs voix dans les packages des deux sociétés.

Et à notre plus grande surprise, nous avons constaté que Telco intègre toujours les minutes d'appel vers Mayotte et pourtant il lui a été demandé de les supprimer. Et le problème, c'est qu'avec ces minutes, si on calcule avec l'argent que le consommateur doit payer pour appeler en Onnet et en Offnet et encore plus vers Mayotte, on constate que cet argent ne sert qu'à payer les minutes voix. Alors dans ce cas, soit elle offre la data gratuitement soit elle ne respecte pas les planchers et la minute vers Comores Telecom serait alors facturée à 6 francs au lieu de 12 francs », explique le conférencier affirmant avoir enjoint la marque jaune de supprimer les minutes vers Mayotte car « considérées comme une destination internationale », lesquelles « ne figurent pas dans les packages ».

Pour pallier à cela, deux options s'offrent selon le régulateur. Soit l'opérateur (Telco) supprime les minutes d'appels vers Mayotte soit les minutes vers l'opérateur historique et pourtant, renchérit-il, « les minutes d'appels vers Comores Telecom ne peuvent pas être supprimées car nous avons fait en sorte que les clients puissent s'interconnecter à travers les deux opérateurs ». Le régulateur et la société Telco ont, d'après le directeur technique, échangé des courriers pour tenter tant bien que mal de régler ce litige et « le seul argument qu'avance Telma est que Mayotte est une partie intégrante des Comores et que nous (ANRTIC) violons la Constitution comorienne sans nous présenter des arguments économiques pour nous convaincre ».

Sans se laisser faire, le régulateur a mis la marque jaune en demeure pour une durée de 5 jours. Un délai qui serait respecté dans la forme mais pas

dans le fond car « les minutes vers Mayotte bien que supprimées, ont été redistribuées vers les appels Onnet et Offnet et rajoutées pour le nombre de SMS ». « Nous leur avons rappelé que leur tarif du 11 mars sont ceux validés à l'exception des appels vers Mayotte mais cela n'a pas été appliqué », regrette-t-il. « Dans un courrier que Telco nous a adressé, elle dit ne pas être d'accord avec notre décision et est

libre de fixer ses prix et évoque un acharnement à leur rencontre ».

Face à ces changements, le consommateur semble être le dernier des soucis. Taoufik Mbaé rappelle que le rôle du régulateur dans ce dossier c'est de trouver le juste milieu entre l'intérêt du consommateur, celui de l'économie nationale et la survie des opérateurs.

A.O Yazid

ACTUALITÉS EN BRÈVES

Mahamat Saleh Deby, fils d'Idriss Deby, détenteur d'un passeport diplomatique comorien

Mahamat Saleh Deby, fils d'Idriss Deby, ancien président de Tchad, détenait un passeport diplomatique entre 2011 et 2014. Le passeport N°DBC900478/11/100 a été délivré au fils du chef de l'État tchadien en tant que « fils du conseiller aux affaires étrangères ». Nous n'avons pas réussi à nous assurer si le document est renouvelé ou non. Le secrétaire général qui délivre ce genre de passeport au nom du ministère était aux abonnés absents. Selon une source autorisée, Saleh Deby a eu droit à un passeport diplomatique parce que sa mère était nommée conseillère du ministre des affaires étrangères de l'époque. Ce n'était ni la première ni la dernière fois que les Comores travaillaient avec une personne de nationalité étrangère. Le ministre de l'Intérieur actuel a comme conseiller un Français.

Les Comores ont perdu 40 points depuis 2017 dans le classement de la liberté de la presse

De 2017 à aujourd'hui, les Comores ont perdu 40 points dans le classement mondial de la liberté de la presse. Du jamais vu depuis 2013 que nous sommes entrés dans le classement. Avant 2017 nous étions un des leaders dans l'océan indien et dans l'Afrique subsaharienne. En 2020, le pays avait perdu 19 points. La deuxième plus grosse chute de l'année au niveau mondial, après Haïti.

Mamadou désigné chef de l'opposition malgré ses démêlés avec la justice

Mohamed Ali Soilihi, célèbre sous le surnom de Mamadou, est confirmé « leader de l'opposition » par la plate-forme de l'opposition dénommée Front commun des forces vives contre la dictature et pour la Tourmente de 2021 à Ndouzani, et de 2026 à Mwali. D'aucuns trouvent ce choix irréflectif dans la mesure où le désigné a maille à partir avec la justice. Il est en effet placé sous contrôle judiciaire depuis début 2019 dans le cadre du dossier relatif à la citoyenneté économique... Il est interdit de communiquer à la presse, d'entrer en contact avec les personnes citées dans le dossier de la citoyenneté économique entre autres restrictions.

L'opposition n'était pas informée de la visite de l'ambassadeur des USA à Moroni

Le diplomate de la première puissance mondiale a achevé sa mission à Moroni sans avoir rencontré l'opposition. Celle-ci n'a eu vent de cette visite qu'à la veille de son départ pour Madagascar. L'opposition comorienne n'était pas au courant de la visite à Moroni de l'ambassadeur des États-Unis aux Comores, avec résidence à Madagascar, du 7 au 12 avril derniers. C'est le porte-parole de l'opposition Ibrahim Abdourazak qui nous a confirmé, non sans amertume, qu'ils n'ont pas été au courant de cette visite.

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES INVESTISSEMENTS, ET DE L'ENERGIE CHARGE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE, DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT, PORTE – PAROLE DU GOUVERNEMENT

Projet Comorsol

Financement : Association Internationale de Développement (IDA)

Financement : Don IDA No V2170-KM

N°2021/04 / COMORSOL / Enquête

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE

Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement d'une société pour la :

«la Réalisation d'un Sondage d'Opinion et de Recherches Quantitatives et Qualitatives pour Alimenter la Campagne de Communication de SONELEC et la Campagne de Sensibilisation du Projet « ComorSol »

Le Gouvernement de l'Union des Comores (GdC) a sollicité un financement de la Banque Mondiale, dans le cadre du projet ComorSol d'un montant de 40 millions de US\$, et dont les principaux objectifs sont (i) la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Energie de l'Union des Comores par une Maitrise d'Ouvrage Déléguée (MOD), (ii) l'accompagnement du développement de la production photovoltaïque (PV) sur les 3 îles tout en garantissant la stabilité des systèmes électriques par l'installation de stockages d'énergie sous forme de batteries et la modernisation des réseaux de distribution, et (iii) la pérennisation des investissements via la mise en place d'un Plan de Protection des Revenus sur les 3 îles et d'un programme de renforcement des capacités techniques et institutionnelles. Le GdC souhaite utiliser une partie du budget pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants : Recrutement d'une société : «Pour la Réalisation d'un Sondage d'Opinion et de Recherches Quantitatives et Qualitatives pour Alimenter la Campagne de Communication de SONELEC et la Campagne de Sensibilisation du Projet « ComorSol »

1. Objectif de la mission

L'objectif principal de cette mission est de réaliser des recherches quantitatives et qualitatives afin de dresser un portrait détaillé de la perception, de l'expérience, des attitudes et des principales préoccupations des citoyens vis-à-vis de la fourniture de l'électricité et les services liés (tarification et paiement des factures, service des réparations, etc.), la visibilité et les opérations de SONELEC (communications, service de clientèle) et les bons réflexes d'utilisation (sûreté, efficacité énergétique) qui pourrait servir à mobiliser et à sensibiliser le public.

Plus spécifiquement, les recherches cherchent à établir :

- les perceptions, la compréhension et les attentes vis-à-vis de la fourniture de l'énergie, tarification et à l'appui de mise en œuvre des efforts de la densification du réseau /diversification des énergies renouvelables et la place des mini-réseaux dans l'électrification ;
- la perception du public quant au rôle et l'image de SONELEC et les attentes vis-à-vis des nouveaux produits à travers le nouveau logiciel BECHEYO2 ;
- les répercussions perçues des mauvaises pratiques c-à-d de la fraude et non-paiement des factures;
- les perspectives citoyennes sur les aspects essentiels relatifs à la nécessité de sensibilisation et à la qualité du service (en particulier les questions ciblées sur la qualité du service, l'interaction avec les fournisseurs) ;
- les pratiques relatives à une utilisation plus sûre et à une conservation plus rationnelles de l'énergie ; et

- les perceptions sur des sources d'information/médias les plus populaires et les plus fiables au Comores.

2. Profil du consultant

Le consultant devrait être une société d'enquête (ou un consortium) possédant une expertise et une expérience dans la conception et la mise en œuvre d'enquêtes, des entretiens approfondis et des discussions de groupes de focus avec reconnu organisations national et internationales, de préférence dans le secteur de l'énergie. L'équipe consultante devrait être basée à Moroni et idéalement aussi sur les autres îles.

Les consultants intéressés doivent disposer d'une expérience d'au moins cinq ans et fournir les (i) références concernant l'exécution de contrats analogues, (ii) expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, (ii) disponibilité du personnel, ainsi que toutes autres informations complémentaires. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux procédures spécifiées dans le **Règlement de Passation des Marchés de l'IDA pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement** (version juillet 2016 ; Révisée en 2017 et 2018). La méthode de sélection est la « Sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC) ».

L'intéressement manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de le retenir. Le dossier de manifestation d'intérêt doit être rédigé en français.

Les consultants intéressés peuvent obtenir les TDRs et demander des informations en nous contactant à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous au plus **tard le 03 Mai 2021 à 14 h 00 (heure locale).**

Adressé à :

« Manifestation d'intérêt Réf N°2021/04 / COMORSOL / Enquête-la Réalisation d'un Sondage d'Opinion et de Recherches Quantitatives et Qualitatives pour Alimenter la Campagne de Communication de SONELEC et la Campagne de Sensibilisation du Projet « ComorSol », Bureau de gestion de projet RCIP-4. Moroni Coulée, Logement N°ZE 27,BP: 6988-Moroni- Tél (269) 773 99 00, Adresse email : comoresol.procure@gmail.com

Lancé le 07 Avril 2021

SANTÉ PUBLIQUE :

Le Croissant rouge met l'accent sur la gestion communautaire

Le Croissant Rouge Comorien (CRCo) a tenu une formation pour le transfert de compétences techniques aux Comités de gestion communautaire pour la résilience (CGCR). Ceci pour permettre aux responsables de santé communautaire d'avoir un œil sur la surveillance épidémiologiste à base communautaire.

Le croissant rouge comorien a effectué du 10 au 12 avril dernier une formation de transfert de compétences techniques aux comités de gestion communautaire pour la résilience (CGCR). Ce sont en gros 50 responsables de santé communautaires qui ont bénéficié de cette formation sur la surveillance épidémiologiste à base communautaire. Celle-ci a eu lieu respectivement à

Mitsamiouli, Moroni et Mtsamdou. Dans un communiqué, il est indiqué que le CRCo réalise ces activités de transfert de compétences techniques avec l'appui financier et technique de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge et la Banque Islamique de Développement. Le même document rappelle que le mécanisme de la mise en place des Comités de gestion pour la résilience des villages « permet de s'assurer que les activités qui seront réalisées ne créent pas de dommages aux populations ».

« Il (Le CRCo) s'appuie sur les principes et mécanismes de règlement des litiges qui étaient d'usage dans les communautés des villages bénéficiaires



du projet », poursuit-il. Au cours de cette formation, les apprenants ont renforcé leurs connaissances sur les maladies infectieuses pouvant provoquer des épidémies et leur mode de propagation ; les actions communautaires à mettre en place pour prévenir, contrôler les épidémies et riposter en cas de flambée et

enfin la collaboration entre les communautés et les responsables des districts sanitaires.

Après cette formation, les responsables santé communautaire qui ont bénéficié de celle-ci doivent à leur tour faire une restitution dans leur communauté et mettre en place le mécanisme de gestion des épidémies à base commu-

nautaire. Pour les prochaines formations initiées, 91 responsables santé communautaire dont 54 personnes à Ngazidja, 9 à Mwali et 28 à Ndzouani restent en seront les bénéficiaires.

A.O Yazid

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

Raanti Aboubakar (Stagiaire)

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



JOB ANNOUNCEMENT

Open to	All interested ShiNgazidja native speakers
Type of contract	Language and Cross-Culture Facilitator (LCF)
Supervision	Language an Cross Culture Coordinator
Opening date	April 22st
Closing date	May 5th

The United States Peace Corps seeks qualified candidates for the position of LCF. This is a temporary contract position and to be selected candidates must:

- Participate in a 45 hours of ShiKomori language training in May with Chamanga Ahmed, the ShiKomori language expert.
- Attend a 2 week-long competitive training (dates TBD).

The majority of work will take place in Mkazi/Ngazidja. The LCFs may be required to live in Mkazi during the 11 week Pre-Service Training (PST) period. This position entails irregular hours, including afternoons and weekends. Candidate's full participation in these mandatory trainings is required. Please email PCComoros@peacecorps.gov for more information on required qualifications and how to apply for the position.

Incomplete and/or late applications will not be entertained, nor applications not submitted in English. The United States Peace Corps is an Equal Opportunity Employer.



Moroni, 25 April 2021

Dossier Ref: No: OPS/HRM/2021-55

AVIS DE RECRUTEMENT

Consultant(e) national(e) en Communication pour le Développement (C4D) pour la promotion de la demande en vaccination

I. Informations générales

L'UNICEF Comores recherche activement Consultant(e) national(e) en Communication pour le Développement (C4D) pour la promotion de la demande en vaccination

Fonction : **Consultant (e)**
 Fonction du superviseur/Niveau : **Administrateur au Programme**
 Unité Organisationnelle : **Programme**
 Lieu de travail : **Ngazidja, Mohéli et Anjouan**
 Grade : **Forfait**
 Date d'entrée en fonction : **15 mai 2021**

Qualifications requises :

- Diplôme universitaire supérieur dans une ou plusieurs des disciplines suivantes : Sciences Sociales, Communication, Etudes internationales ou dans tout autre domaine connexe et pertinent lié à la C4D ;
- Un minimum de cinq années d'expérience dans les domaines de la Communication pour le Développement, la Communication en urgence, la Communication pour le Changement comportemental et social, la Promotion de la Santé, la Communication sociale ou d'autres domaines similaires ;
- Bonne connaissance et expérience des mécanismes de gestion de la communication pendant les urgences et de la collaboration avec multiples partenaires ;
- Connaissances et expérience en matière de formation et renforcement des capacités ;
- Maîtrise parfaite du français à l'écrit et à l'oral et de la langue comorienne exigée
- Maîtrise des variations insulaires de la langue comorienne et de l'anglais sera un atout

Pour plus d'informations sur les responsabilités du poste, merci de cliquer sur le lien ci-dessous :

<http://jobs.unicef.org/cw/en-us/job/539833?Application-SubSourceID=>

II- SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont invités à déposer leurs dossiers de candidature au plus tard le 30 avril 2021 à 11.55 heures, heure des Comores.

Tout dossier incomplet ou soumis en ligne après le deadline (**30 avril 2021**) ne sera pas considéré.

Seuls les dossiers de candidature incluant tous les documents requis pourront être retenus pour la sélection.

Remarques :

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

L'UNICEF est un environnement non-fumeur.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés et recevront une réponse officielle à leur demande de candidature. Nos avis de vacances sont également disponibles sur le site <http://www.unicef.org/about/employ/>

Bien vouloir cliquer sur le lien ci-dessous pour accéder directement et rapidement à cet avis de vacance de poste dans notre plateforme de recrutement :

<http://jobs.unicef.org/cw/en-us/job/539833?Application-SubSourceID=>

Pour toutes informations additionnelles sur cette publication merci de contacter notre Associée Senior aux Ressources Humaines ramohamed@unicef.org ou notre Chef des Operations bpinah@unicef.org

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Capitalisation du programme AMCC-Comores

Différentes parties prenantes du projet de l'Alliance mondiale contre le Changement Climatique (Amcc) au niveau des Comores, projet qui a pris fin en 2019, ont été conviées à une réunion au siège de Comores'Lab à Maluzini e vendredi 23 avril dernier en présentiel et visioconférence.

Cette rencontre faisait suite à la mission d'évaluation du projet qui vient de se terminer et visait à partager davantage les résultats obtenus à la fois pour aider à la mobilisation d'autres fonds AMCC+ et pour appuyer les acteurs à pérenniser les acquis. A cette occasion, il a été présenté le livret de capitalisation du programme, les recommandations et perspectives en termes d'engagement européen.

La rencontre a vu la participation du secrétaire général du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'Environnement, des représentants du bureau de l'Union Européenne à Moroni et des responsables de la Cellule d'Appui à

l'Ordonnateur National du FED au Ministère des Finances et du Budget ainsi que d'une représentante de l'Ambassade de France, des membres de la société civile et de la presse.

Il a été rappelé que le projet a obtenu des résultats significatifs notamment des études sur l'impact du changement climatique sur les transports, l'agriculture et la pêche, des images aériennes numériques hautes définitions des îles, des cartes sur les risques de catastrophes, des formations et des outils pour l'intégration du CC dans les politiques sectorielles, des supports pédagogiques pour la sensibilisation des élèves, des Bandes dessinées et des Vidéos pour la sensibilisation du grand public et aussi le financement des projets pilotes d'adaptation de résilience dans les communautés. La question relative au déboisement de nos forêts et la protection de nos ressources en eau a été aussi discutée par les participants.

Le Secrétaire général n'a pas manqué de saluer l'appui de l'UE à notre



Participants à l'atelier AMCC.

pays dans des multiples domaines et a précisé que le gouvernement a une approche systémique de l'environnement. Aussi, il a appelé l'ensemble des partenaires et des parties prenantes à prendre en compte cet aspect qui permet d'avoir une vue d'ensemble de notre problématique de développement.

L'AMCC a été créée par l'UE en 2007 en vue de renforcer le dialogue et la coopération avec les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petits États

insulaires en développement (PEID). Elle appuie 51 programmes à travers le monde et est active dans 38 pays, 8 régions et sous-régions et à l'échelle mondiale. L'Alliance aide également ces pays à participer à l'effort mondial d'atténuation du changement climatique lorsque cela peut apporter une contribution à leurs objectifs de réduction de la pauvreté.

Mmagaza

PROMOTION RAMADAN

Des bonus de 50 à 100% pour les usagers de Comores Télécom

Pour aider les comoriens à passer un bon ramadan, la société Comores Télécom va lancer à partir de ce lundi sa promotion ramadan.

Pour chaque recharge de 250 FC à 3000 FC, le client aura droit à 100% de bonus tandis que pour les recharges de 7500 FC à 25 000 FC, le

client aura droit à 50% de bonus.

coupons et accorder 3 prix : un ordinateur portable, un smartphone Nova 5T et un smartphone Y9.



Direction de Comores Télécom devant la presse.

La direction commerciale de Comores Télécom a annoncé samedi dernier le lancement d'une promotion spécial ramadan du lundi 26 avril au 15 mai. Cette dernière portera sur les produits que sur les recharges Huri. Pour ce qui est des recharges Huri, il s'agit de bonus 100% pour chaque recharge sur les coupons Huri de 250 FC à 3000 FC, bonus 50% pour chaque recharge sur les coupons de 7500 FC à 25 000 FC. Pour les coupons de 5000 FC, la société a privilégié de tirer au sort les

Pout ce qui est des produits, l'opérateur historique a revu à la baisse certains prix des smartphones de marque Huawei mais aussi sur les ordinateurs Huawei. « Dans nos habitudes, nous aimons prendre soin de notre clientèle et surtout en ce mois sacré de ramadan. C'est pourquoi nous avons décidé de lancer cette promotion ramadan », avance Omar Abdou, le directeur commercial de Comores Télécom.

Ibnou M. Abdou

La gazette des Comores,
Savoir et comprendre



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Collectif des organisations représentatives du secteur privé, signataires du Protocole d'Accord avec le Gouvernement, représenté par le Ministre des Finances et le Ministre de l'Economie, le 12 Aout 2020 à Mutsamudu (Anjouan)

Ont pris connaissance comme l'ensemble des usagers en douane et des consommateurs de l'arrêté du Ministre des Finances n°20-048/MFBSB, portant modalités de paiement des frais de scannage des conteneurs et autres marchandises du 17 décembre 2020, rendu public uniquement le 12 avril 2021, soit 4 mois après signature et obtention du visa du Secrétariat Général du Gouvernement.

Par le présent communiqué, le Collectif exprime ses profondes préoccupations et inquiétudes sur cet arrêté:

1. Le renforcement de la sécurité à nos frontières et la facilitation des conditions de travail, des agents affectés à cette mission, rencontre la compréhension et l'adhésion de nos organisations.

Malheureusement, l'arrêté du Ministre ne répond pas à ces objectifs, car :

- La sécurité aux frontières est une prérogative régaliennne de l'Etat qui est naturellement prise en charge par le budget de l'Etat. Le scanneur est un outil de travail pour les agents de douane, tout comme pour la police des frontières avec les scanneurs utilisés pour les documents des voyageurs.

- Les marchandises de passage aux frontières internationales maritimes de l'Union des Comores peuvent le faire par 2 ports : Mutsamudu et Moroni. La maladie de la taxation est arrivée à son comble : le Ministère des Finances oblige les importateurs à payer au Port de Mutsamudu une taxe sur un scanneur qui n'existe pas.

- Le présent arrêté facture les importateurs en Euro, devise étrangère. Monsieur le Ministre Chayhane sait parfaitement que l'arrimage du Franc Comorien (KMF) à la zone €, et la stabilité de convertibilité assurée, ne donne pas pour autant à l'€, le statut de monnaie nationale.

- Le Collectif regrette et est choqué de voir le Ministère obliger des entités privées (ASC, Spanfreigt, CMA.CGM à collecter une taxe au profit de l'Etat dans des conditions floues et sans aucune garantie.. Ces pratiques qui ne sont encadrées par aucun texte et ne figurent sur aucune convention ouvrent la porte à des abus.

2. Quelle est la mission du scanneur et pour quelle durée ?

a. La taxe sur « les frais de scannage » laisse supposer qu'il s'agit de la contrepartie à la prestation d'un service. Pourquoi

alors prélever la taxe sur des marchandises non scannées ? Le ciment débarqué par pompage pour être conditionné sur place.

b. Quel est le coût du scanneur ? Quelle est la durée du remboursement ? La nature régaliennne de la mission du scanneur se transforme en une barrière de plus sur le port de Moroni.

c. Le consommateur a malheureusement des soucis à se faire car les effets nocifs, inflationnistes provoqués par cet arrêté sont immédiats : Cherté des prix, augmentation du coût de la vie, déjà difficile, et forte diminution des revenus.

d. Les membres du Collectif,

i. déclarent n'avoir jamais été informé sur le mode définitivement retenu d'utilisation du scanneur et encore moins du système de paiement.

ii. Rappelent qu'au cours des négociations sur les activités du Commerce, à la cession du 05 mars 2020 (cf thème 5 : Droits et Taxes en Douane- point 9 – **Accélération des procédures en douane : Mise en place d'un scanneur avec un coût inférieur à 100 € par passage.**- Le représentant de la Direction Générale des Douanes a fait cette communication en précisant qu'une communication par affichage de la note de service avant le lancement des opérations et une implication des transitaires et du Collectifs avant le démarrage.

iii. Le Protocole du 12 aout 2020 signé par le Ministre des Finances a défini le cadre de partage d'information et d'échange avec le secteur privé. Pourquoi la Direction Générale des Douanes ne l'a pas activé ?

iv. Le Collectif demande la suspension de cet arrêté et l'ouverture immédiate des négociations sur les conditions d'installation et d'utilisation du scanneur dans la cadre du Comité de Pilotage du Protocole d'Accord du 12 avril 2020.

Fait à Moroni, le 20/04/20201

**Nouvelle OPACO, MODEC,
Madame SittiDjaouharia CHIHABIDDINEMourad ALI-BAZI SELIM**

**SYNACO ANKIBA
Mohamed Mouignidaho Mohamed EI BAKRI Saidali**

Collectif des Vendeurs du Marché

Avec le soutien de la FCC (Fédération Comorienne des Consommateurs).